

CR du CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2026

Présents :

Alexia AZEMAR - Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD – Gilles FOULON - Jean-Louis GREZES-BESSET - Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE – Thierry LESNIAK — Benoît MOLINIE — Véronique MOUYSSSET -- Céline PEREZ - Aurélien RIPEPI - Elodie SOULIE - Sandrine SUDRES - Nicole VIAULE.

⇒ 15votants sur 15 élus

1 Désignation du secrétaire de séance

Mme Sandrine Sudres est désignée secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 8 avril 2026,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 20 mars 2026.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 • Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026,

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'Etat de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026. Le montant des bases d'impositions est le suivant :

- Taxe foncière (bâti) : 498 500
- Taxe foncière (non bâti) : 48 800
- Taxe d'habitation : 103 900

Les taux actuels sont

Taxe foncière (bâti)	: 32.08 %
Taxe foncière (non bâti)	: 59,75 %
Taxe d'habitation	: 8,78 %

Il appartient au conseil de décider du maintien ou de la modification des taux

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2026, de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2025 et autorise Mr le maire à signer l'état de notification.

Les taux et le produit correspondant pour 2026 sont donc de :

	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	498 500	32,22 %	160 617,00
Taxe foncière (non bâti)	48 800	60,01%	29 285,00
Taxe d'habitation	103 900	8,81%	9 154,00
Produit attendu			199 056,00

4 Approbation des comptes financiers uniques 2025 (Commune - Assainissement - Lotissement),

4.1 Délibération sur le compte unique financier - CAMJAC 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	217 261,90	511 826,90	0,00	511 826,90	217 261,90
Opérations exercice	397 317,21	506 621,54	112 601,18	610 186,99	509 918,39	1 116 808,53
Total	397 317,21	723 883,44	624 428,08	610 186,99	1 021 745,29	1 334 070,43
Résultat de clôture		326 566,23	14 241,09			312 325,14
Restes à réaliser	0,00	0,00	250 000,00	374 268,00	250 000,00	374 268,00
Total cumulé	0,00	326 566,23	264 241,09	374 268,00	250 000,00	686 593,14
Résultat définitif		326 566,23		110 026,91		436 593,14

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Louis GREZES-BESSET vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Louis GREZES-BESSET pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.2 Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CAMJAC 2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	217 261,90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	199 430,65
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	109 304,33
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	326 566,23
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	326 566,23
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	326 566,23
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

4.3 Délibération sur le compte unique financier - SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	39 986,96	9 166,50	0,00	9 166,50	39 986,96
Opérations exercice	25 469,92	14 250,65	32 565,97	25 035,50	58 035,89	39 286,15
Total	25 469,92	54 237,61	41 732,47	25 035,50	67 202,39	79 273,11
Résultat de clôture		28 767,69	16 696,97			12 070,72
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	28 767,69	16 696,97	0,00	0,00	12 070,72
Résultat définitif		28 767,69	16 696,97			12 070,72

Considérant les éléments suivants :

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Louis GREZES-BESSET vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Louis GREZES-BESSET pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.4 Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC 2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	39 986,96
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	26 702,46
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	11 219,27
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	28 767,69
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	28 767,69
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	16 696,97
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	12 070,72
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

4.5 Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT LE SUQUET 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	24 929,50	0,00	0,00	96 762,45	24 929,50	96 762,45
Opérations exercice	78 421,47	68 156,94	59 024,80	66 093,01	137 446,27	134 249,95
Total	103 350,97	68 156,94	59 024,80	162 855,46	162 375,77	231 012,40
Résultat de clôture	35 194,03			103 830,66		68 636,63
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	35 194,03	0,00	0,00	103 830,66	0,00	68 636,63
Résultat définitif	35 194,03			103 830,66		68 636,63

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Louis GREZES-BESSET vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Louis GREZES-BESSET pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.6 Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LOTISSEMENT LE SUQUET 2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	24 929,50
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	10 264,53
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-35 194,03
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2025	35 194,03
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	35 194,03

5 Vote du budget primitif Commune 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	792 507.76	792 507.76
SECTION D'INVESTISSEMENT	695 933.45	695 933.45
TOTAL	1 488 441.21	1 488 441.21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2025,

6 Vote du budget primitif Assainissement 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif ASSAINISSEMENT 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 426.42	43 426.42
SECTION D'INVESTISSEMENT	46 586.39	46 586.39
TOTAL	90 012.81	90 012.81

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif ASSAINISSEMENT 2025

7 Vote du budget primitif Lotissement du Suquet 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	71 009.89	71 009.89
SECTION D'INVESTISSEMENT	133 041.52	133 041.52
TOTAL	204 051.41	204 051.41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2026

8 Dissimulation des réseaux électriques, et éclairage public de la Croix Rouge Place de la Mairie pour les fais câblage (N° DE_027_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de **CROIX ROUGE place de la Mairie pour les frais de câblage des réseaux**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération. S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique CROIX ROUGE** place de la Mairie est estimé à **16 298.86 € HT pour la partie câblage du réseau.**

La **participation de la Commune portera** sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **4 889.66 €**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant. Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise PUECHOULTRES.

En complément, il est nécessaire de traiter **l'éclairage public**. Le coût des **frais du câblage** du réseau est estimé à **9 927.08 € TTC**

La participation de la commune sera de 8 334,00 €, conformément au règlement d'usage du transfert de compétence. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal

de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

9 - Questions diverses

- Climatisation du bureau du secrétariat de mairie : le conseil municipal approuve la mise en place d'une climatisation du bureau du secrétariat de mairie au plus tôt.
- Fête municipalité : Le conseil municipal souhaite organiser une fête à la population pour remercier son élection.